LE COÛT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Les livrets de l'Union des Entreprises Sport & Cycle

7

LE COÛT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

UNION DES ENTREPRISES SPORT & CYCLE
UNION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT, DES LOISIRS, DU CYCLE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

AG2R LA MONDIALE

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION ET CHIFFRES CLÉS

2 LE COÛT DE LA PRATIQUE SPORTIVE : DES DÉPENSES MULTIPLES ET ÉVOLUTIVES

3 L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE : DES FREINS ET DES INÉGALITÉS PERSISTANTS

4 PERSPECTIVES ET LEVIERS D'ACTIONS : RÉDUIRE LE RESTE À CHARGE SANS FRAGILISER L'OFFRE SPORTIVE

5 CONCLUSION - SIX PISTES POUR RENDRE LA PRATIQUE SPORTIVE PLUS ACCESSIBLE

1

INTRODUCTION ET CHIFFRES CLÉS

INTRODUCTION

La pratique sportive occupe une place croissante dans le quotidien des Français. En 2025, **72 % des personnes de 15 ans et plus** déclarent avoir pratiqué une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois et 61% déclarent pratiquer régulièrement [1]. Cette dynamique s'accompagne d'une diversification des pratiques et des modes de consommation : clubs associatifs, salles de fitness, activités autonomes, pratiques à domicile ou en extérieur.

Mais cette progression soulève une question essentielle : à quel prix les Français peuvent-ils accéder à la pratique sportive et la maintenir dans la durée ?

Car le coût du sport ne se résume pas au montant d'une licence ou d'un abonnement. Il comprend également les équipements, leur renouvellement, les déplacements, les inscriptions aux compétitions ou encore les services d'accompagnement. Ces dépenses varient considérablement selon les disciplines, la fréquence de pratique et le niveau d'engagement. Dans un contexte de contraintes budgétaires, marqué notamment par un recul de **1,1 % du pouvoir d'achat arbitrable des ménages en 2025** [2], ces dépenses peuvent peser sur les choix des ménages et contribuer à creuser les inégalités d'accès au sport.

La Matinale de l'Union des Entreprises Sport & Cycle du 16 octobre 2026, organisée en collaboration avec Olbia Conseil, a réuni des représentants de la distribution, du fitness, des collectivités territoriales et de l'innovation sportive pour confronter leurs expériences et identifier des solutions concrètes. À travers les données disponibles et les échanges entre les intervenants, ce livret propose d'éclairer les différentes composantes du coût de la pratique, ses conséquences sur l'accessibilité du sport et les leviers permettant de réduire le reste à charge des pratiquants, tout en préservant l'équilibre économique des acteurs de la filière.

[1] Müller, J., Jauneau-Cottet, P. et Lombardo, P. (2025), Baromètre national des pratiques sportives 2025, INJEP/CREDOC, rapport d'étude n° 2025/20.
[2] Insee (2026), Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages, données annuelles de 1960 à 2025, comptes nationaux annuels, base 2020, publié le 29 mai 2026

Le coût de la pratique sportive

CHIFFRES CLÉS

Pratiques et dépenses sportives

72%

des personnes de 15 ans et plus ont pratiqué une activité physique et sportive en 2025 [3]

61%

pratiquent régulièrement en 2025, contre **54%** en 2018 [3]

27,6Md€

dépenses sportives des ménages en 2023 [4]

304€

budget annuel moyen déclaré par les pratiquants interrogés [5]

Freins financiers et inégalités d'accès

40%

des parents d'enfants de 5 à 15 ans citent le coût des activités parmi les contraintes rencontrées dans le choix d'une activité sportive pour leur enfant [6]

56%

de pratique régulière parmi les personnes à bas revenus contre **69%** pour les personnes à hauts revenus [3]

Evolution des modes de consommation

20%

des pratiquants ont acheté du matériel sportif d'occasion en 2025 [3]

55%

des acheteurs de matériel sportif d'occasion citent le prix comme principale motivation [3]

[3] Müller, J., Jauneau-Cottet, P. et Lombardo, P. (2025), Baromètre national des pratiques sportives 2025, INJEP/CREDOC, rapport d'étude n° 2025/20.
[4] INJEP-MEDES, Poids économique du sport en 2023, rubrique « Dépenses sportives des ménages »
[5] FFEPGV × Ipsos, 14e Baromètre Sport-Santé, enquête de décembre 2024, résultats publiés le 4 février 2025.
[6] Ipsos BVA (2026), Enquête sur la pratique sportive des enfants, réalisée pour la Fédération française des clubs omnisports (FFCO) et Kinder Joy of Moving, du 24 au 30 avril 2026.

INTERVENANTS



CAMILLE AMAR

Coprésidente de la SporTech, collectif fédérant près de 200 startups et scale-ups françaises du sport, Camille Amar œuvre au développement de l'innovation dans la filière sportive. Également engagée dans l'entrepreneuriat autour du sport féminin, elle apporte un éclairage sur les solutions technologiques et les nouveaux modèles économiques susceptibles de faciliter l'accès à la pratique sportive.



GÉRARD LECLERC

Président-directeur général d'Intersport France et Belgique, Gérard Leclerc représente l'un des principaux acteurs de la distribution d'articles de sport. Il porte notamment les enjeux d'accessibilité des équipements, de politique tarifaire et de proximité territoriale. Son intervention permet d'aborder les leviers économiques des distributeurs pour contenir le coût de l'équipement sportif et accompagner les clubs et les pratiquants.



CHRISTOPHE BOURDIN

Adjoint à la vie sportive et au développement du sport féminin de la Ville de Montpellier, Christophe Bourdin contribue à la mise en œuvre des politiques sportives locales. Il apporte le regard des collectivités territoriales sur les aides financières aux familles, la gestion et l'accessibilité des équipements sportifs ainsi que les dispositifs favorisant la pratique des publics qui en sont les plus éloignés.



FABIEN ROUGET

Porte-Parole de Basic-Fit, Fabien Rouget représente le secteur du fitness marchand et son modèle d'abonnement à prix accessible. Son intervention éclaire les stratégies économiques permettant de proposer une offre sportive à grande échelle, notamment grâce à l'automatisation, au maillage territorial et à l'élargissement des horaires d'accès, ainsi que les coopérations développées avec les associations et les collectivités.

2

LE COÛT DE LA PRATIQUE SPORTIVE : DES DÉPENSES MULTIPLES ET ÉVOLUTIVES



1. LE POIDS ET L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES SPORTIVES DES MÉNAGES

Les dépenses sportives des ménages représentent un poids économique important en France. Elles atteignent 27,6 milliards d'euros en 2023, contre 26 milliards en 2022 [7]. Elles regroupent des achats de biens sportifs (vêtements, chaussures, articles de sport, bicyclettes, etc.) ainsi que des dépenses de services (cotisations, abonnements, location de matériel ou billetterie sportive).

En 2023, ces dépenses ont progressé de **6 % en euros courants**, dans le prolongement du rebond observé après la crise sanitaire. L'indice des prix de la dépense sportive a augmenté de **2,8 %**, contre 4,8 % pour l'indice général des prix à la consommation [8].

À l'échelle individuelle, le budget sportif annuel moyen déclaré atteint 304 €, contre 284 € lors de la précédente édition du Baromètre Sport-Santé [9]. Cet indicateur, calculé auprès des pratiquants déclarant un budget supérieur à zéro, apporte un éclairage complémentaire sur les dépenses individuelles, sans pouvoir être directement comparé aux données de la comptabilité nationale.

Sur une période plus longue, les enquêtes européennes sur le budget des ménages permettent d'observer les dépenses consacrées aux biens et services sportifs. En France, les dépenses moyennes par ménage s'établissaient à 308,7 standards de pouvoir d'achat (SPA) en 2010, 424 SPA en 2015 et 413 SPA en 2020 (valeur estimée) [10]. Ces résultats constituent des repères historiques, mais les différences méthodologiques entre les enquêtes invitent à la prudence dans leur comparaison.

La progression des dépenses sportives ne signifie donc pas nécessairement que le prix de chaque activité augmente dans les mêmes proportions. Pour comprendre le coût réellement supporté par les pratiquants, il faut examiner la diversité des postes de dépenses et les différences entre les modes de pratique.

[7] Lombardo, P. (2025), Poids économique du sport en 2023, INJEP, Fiches repères n° 2025/06, novembre 2025.
[8] Müller, J., Jauneau-Cottet, P. et Lombardo, P. (2025), Baromètre national des pratiques sportives 2025, INJEP/CREDOC, rapport d'étude n° 2025/20.
[9] FFEPGV × Ipsos, 14e Baromètre Sport-Santé, enquête de décembre 2024, résultats publiés le 4 février 2025.
[10] Eurostat, Dépenses moyennes de consommation des ménages privés en biens et services sportifs par fonction de consommation COICOP, jeu de données sprt_pcs_hbs, France, 2010, 2015 et 2020, en standards de pouvoir d'achat (SPA)

2. DES COÛTS TRÈS VARIABLES SELON LES DISCIPLINES ET LES MODES DE PRATIQUE

Le coût de la pratique sportive varie fortement selon les disciplines, mais aussi selon les modalités d'organisation de l'activité. Pratique en club associatif, abonnement à une salle de fitness ou activité autonome ne reposent pas sur les mêmes structures de dépenses. À ces différences s'ajoutent la fréquence de pratique, le niveau d'engagement et les besoins matériels propres à chaque discipline.

Cette diversification des modes de pratique a notamment été soulignée par Virgile Caillet, directeur général de l'UESC, en introduction de la Matinale. Il a rappelé que les formes d'organisation de la pratique évoluent, au-delà du modèle associatif traditionnel.

> *La notion de club, elle est devenue un peu floue. Évidemment, dans notre esprit, c'est le club associatif, mais aujourd'hui, le club, ça peut être aussi le groupe WhatsApp.*
>
> **Virgile Caillet,**
> Directeur général de l'UESC

En club associatif, le coût d'une saison dépasse souvent le montant de la licence. Le prix payé par le pratiquant peut comprendre une part fédérale, régionale ou départementale, ainsi qu'une cotisation propre au club. À ces frais d'inscription peuvent s'ajouter l'achat d'équipements obligatoires, les déplacements, les stages ou la participation aux compétitions. Le coût annuel dépend donc fortement de la discipline et du niveau de pratique, notamment entre loisir et compétition.

> *Notre mission, c'est d'être accessible à toutes et à tous. Et l'accessibilité, ça commence pour nous par le prix.*
>
> **Fabien Rouget,**
> Porte-parole de Basic fit

Dans le fitness, les dépenses reposent principalement sur un modèle d'abonnement, dont le prix varie selon le positionnement des établissements, les services proposés et les conditions d'accès. Le développement des enseignes low-cost a contribué à diversifier les offres tarifaires. Lors de la Matinale, Fabien Rouget, porte-parole de Basic-Fit, a notamment présenté une offre donnant accès à plus de 900 clubs pour un tarif inférieur à 25 € par période de quatre semaines, ainsi qu'une formule à moins de 30 € donnant accès au réseau européen de l'enseigne. Ces montants, communiqués par Basic-Fit, illustrent les possibilités offertes par les modèles d'abonnement standardisés, sans représenter l'ensemble du marché du fitness.

La pratique autonome présente une structure de dépenses différente. Elle peut s'affranchir des frais d'inscription ou d'abonnement, notamment pour la course à pied, la marche ou les activités réalisées dans l'espace public. Elle n'est toutefois pas nécessairement gratuite : l'équipement, son renouvellement, les déplacements ou le recours à des services numériques peuvent représenter des dépenses significatives selon les activités.

> *Quand on parle du coût, on ne parle pas que du coût des produits, on englobe tout, les licences quelles qu'elles soient.*
>
> **Gérard Leclerc,**
> Président-directeur général
> d'Intersport France et Belgique



Ces différentes modalités de pratique se distinguent ainsi par leurs structures de dépenses. Au-delà des frais d'accès, l'équipement et les coûts périphériques constituent d'autres composantes du budget sportif, dont le poids varie selon les disciplines et le niveau d'engagement.

3. ÉQUIPEMENT, MONTÉE EN GAMME ET COÛTS PÉRIPHÉRIQUES

Au-delà des frais d'inscription et d'abonnement, **l'équipement constitue une composante importante du coût de la pratique sportive.** En 2023, les ménages français ont consacré **7,5 milliards d'euros aux articles de sport hors habillement**, soit 27,2 % de leurs dépenses sportives totales [11]. À ces achats s'ajoutent les vêtements et chaussures de sport, ainsi que le renouvellement et l'entretien du matériel.

Les besoins d'équipement évoluent également avec la diversification des pratiques. La multiplication des disciplines peut conduire les pratiquants à acquérir plusieurs types de matériel. Parallèlement, le développement de produits plus techniques — chaussures spécialisées, montres connectées, textiles de performance — élargit les possibilités d'équipement et les gammes de prix. Cette montée en gamme ne signifie toutefois pas que les produits les plus coûteux sont indispensables à la pratique.

[11] Lombardo, P. (2025), Poids économique du sport en 2023, INJEP, Fiches repères n° 2025/06, novembre 2025.

> *Les fournisseurs ont aussi une mission : créer de la valeur, de l'innovation. Et ils défendent la valeur de leur prix, de leur produit.*
>
> **Gérard Leclerc,**
> Président-directeur général d'Intersport France et Belgique

Gérard Leclerc, président-directeur général d'Intersport France et Belgique, souligne à ce titre les tensions pouvant exister entre les stratégies d'innovation et de valorisation des produits développées par les fabricants et les objectifs d'accessibilité tarifaire poursuivis par les distributeurs.

Le coût de la pratique ne se limite cependant pas à l'acquisition de matériel. Les déplacements vers les lieux d'entraînement, les inscriptions aux compétitions, l'hébergement, les stages ou encore les dépenses liées à la préparation sportive peuvent représenter une part importante du budget annuel, notamment pour les pratiquants engagés dans des événements réguliers.

Le running et le trail illustrent particulièrement cette diversité des dépenses. Parmi les coureurs réguliers interrogés en 2025, le **budget annuel moyen déclaré atteint 1 120 €**, dont 484 € consacrés à l'équipement, 459 € aux inscriptions aux courses et 178 € à l'entraînement [12]. Ces montants concernent des coureurs pratiquant au moins deux fois par semaine et ne peuvent être généralisés à l'ensemble des pratiquants.

Les écarts peuvent également être importants au sein d'une même discipline.

EXEMPLE - LE TRAIL

Les budgets de deux pratiquants amateurs de trail illustrent cette diversité : **730 € pour une traileuse privilégiant les compétitions régionales, contre 3 000 € pour un ultra-traileur** participant à des épreuves plus coûteuses [13]. Les déplacements, l'hébergement et la restauration représentent respectivement 200 € et 1 500 € de ces budgets. Ces exemples illustrent l'influence du niveau d'engagement et des déplacements sur le coût de la pratique, sans constituer des moyennes représentatives.

Le coût complet d'une activité sportive dépend ainsi autant des conditions de pratique que du prix des équipements. Une activité accessible sans abonnement peut occasionner des dépenses importantes lorsqu'elle implique du matériel spécialisé, des déplacements fréquents ou la participation à des compétitions.

[12] RunMotion Coach (2025), Baromètre du Running 2025, 5e édition
[13] L'Équipe (8 octobre 2026), « Faut-il être riche pour faire du trail ? »
[14] OpinionWay pour Intersport (2026), étude sur le pouvoir d'achat et l'accessibilité financière de la pratique sportive, résultats présentés le 31 août 2026, publication de Gérard Leclerc.

3

L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE : DES FREINS ET DES INÉGALITÉS PERSISTANTS

1. LE COÛT, UN FREIN À LA PRATIQUE ET À SON INTENSIFICATION

Si les Français sont de plus en plus nombreux à pratiquer une activité physique ou sportive, les contraintes financières continuent de peser sur leurs possibilités d'accès au sport. Le coût peut intervenir dès le choix d'une discipline, limiter la fréquence de pratique ou conduire à renoncer à une inscription.

46%

des personnes interrogées dans une étude réalisée par OpinionWay [15] pour Intersport en 2026, identifient le coût comme un frein à la pratique sportive.

40%

des parents d'enfants âgés de 5 à 15 ans citent le coût des activités parmi les contraintes rencontrées dans le choix d'une activité sportive pour leur enfant. [16]

Ces résultats illustrent le poids des contraintes financières dans l'accès au sport et prouvent que les frais d'inscription, d'équipement et de déplacement peuvent peser sur les arbitrages familiaux, particulièrement lorsque plusieurs enfants pratiquent une activité.

Cette tension entre contraintes budgétaires et volonté de maintenir une activité sportive a également été soulignée par Gérard Leclerc, président-directeur général d'Intersport France et Belgique, lors de la Matinale.

> *70 % des familles sont prêtes à faire des sacrifices pour que chacun de leurs enfants puisse avoir une activité sportive. [15]*
>
> **Gérard Leclerc,** président-directeur général d'Intersport France et Belgique

Le coût intervient également dans la possibilité de pratiquer davantage. En 2025, **21 % des pratiquants réguliers déclarent que le coût les empêche d'intensifier leur pratique, contre 26 % en 2024** [17]. Si cet indicateur recule entre les deux enquêtes, il confirme que la dimension financière demeure un obstacle pour une partie des sportifs.

Au-delà du renoncement, les contraintes budgétaires peuvent donc conduire les ménages à hiérarchiser les activités, à limiter certaines dépenses ou à privilégier des modalités de pratique moins coûteuses.

[15] OpinionWay pour Intersport (2026), étude sur le pouvoir d'achat et l'accessibilité financière de la pratique sportive, résultats présentés le 31 août 2026, publication de Gérard Leclerc.
[16] Ipsos bva (2026), Enquête sur la pratique sportive des enfants, réalisée pour la Fédération française des clubs omnisports (FFCO) et Kinder Joy of Moving, du 24 au 30 avril 2026.
[17] Müller, J., Jauneau-Cottet, P. et Lombardo, P. (2025), Baromètre national des pratiques sportives 2025, INJEP/CREDOC, rapport d'étude n° 2025/20

2. DES INÉGALITÉS SELON LES REVENUS ET LES PUBLICS

Les contraintes financières ne touchent pas l'ensemble de la population de manière uniforme. Les différences de revenus s'accompagnent d'écarts persistants dans la fréquence de pratique sportive.

En 2025, **56 % des personnes appartenant aux catégories de revenus les plus modestes pratiquent régulièrement une activité physique ou sportive, contre 69 % parmi les catégories les plus aisées [18]**. Cet écart met en évidence des différences de pratique régulière selon le niveau de revenu, sans permettre d'isoler l'effet propre des ressources financières.

Ces différences apparaissent également dès l'adolescence. Parmi les collégiens, **76 % de ceux issus de familles disposant de moins de 1 600 € par mois pratiquent une activité sportive chaque semaine, contre 90 % dans les familles percevant au moins 4 000 € mensuels [19].** Les écarts sont encore plus marqués pour l'inscription en club, qui concerne respectivement 38 % et 68 % de ces publics.

Les inégalités se retrouvent aussi dans les montants consacrés au sport. En France, les dépenses moyennes en biens et services sportifs des ménages appartenant aux 20 % de revenus les plus modestes s'établissaient à **96 standards de pouvoir d'achat (SPA) en 2020, contre 932 SPA pour les 20 % les plus aisés [20].** Ces données, estimées pour la France, illustrent des différences importantes de consommation sportive selon les ressources disponibles.



Toutefois, **les écarts de pratique ne peuvent être expliqués par le seul facteur financier.** La proximité des équipements, les possibilités de déplacement, les horaires, l'environnement familial et l'adaptation des infrastructures aux différents publics jouent également un rôle. À Montpellier, Christophe Bourdin, adjoint à la vie sportive et au développement du sport féminin, souligne notamment les difficultés rencontrées pour favoriser la pratique sportive féminine, en raison d'équipements parfois insuffisamment adaptés.

[18] Müller, J., Jauneau-Cottet, P. et Lombardo, P. (2025), Baromètre national des pratiques sportives 2025, INJEP/CREDOC, rapport d'étude n° 2025/20

[19] Caille, J.-P. (2020), « Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été », France, portrait social, édition 2020, Insee.

[20] Eurostat, Dépenses moyennes des ménages en biens et services sportifs par quintile de revenu, jeu de données sprt_pcs_qnt, France, 2020, en standards de pouvoir d'achat (SPA), données estimées.

> *Aujourd'hui, moi, je suis effaré de constater que sur nos équipements extérieurs, la majorité n'ont pas de vestiaires permettant aux filles d'aller se changer. Comment voulez-vous faire venir des filles pratiquer le sport si elles n'ont pas la capacité de se changer pour se mettre en tenue sportive ?*
>
> **Christophe Bourdin,** adjoint à la vie sportive et au développement du sport féminin de Montpellier

Ces obstacles rappellent que l'accessibilité sportive repose également sur les conditions matérielles et territoriales de la pratique, au-delà du seul montant payé par les pratiquants.

3. LES ARBITRAGES ET ADAPTATIONS DES PRATIQUANTS

Face aux contraintes financières, les sportifs peuvent adapter leurs modes de pratique et leurs comportements de consommation. Ces ajustements concernent aussi bien le choix des activités que les modalités d'acquisition et d'utilisation des équipements.

La pratique à domicile constitue l'une de ces alternatives : **19 % des personnes pratiquant à domicile indiquent notamment le faire parce que cela coûte moins cher [21].** L'absence de frais d'accès à une structure peut ainsi constituer un avantage économique, même si certaines activités nécessitent un investissement matériel.

Les comportements d'achat évoluent également. En 2025, **20 % des pratiquants déclarent avoir acheté du matériel ou des équipements sportifs d'occasion au cours des douze derniers mois**, et 55 % des acheteurs citent le prix comme principale motivation. [21] La seconde main apparaît ainsi comme un moyen de limiter les dépenses d'équipement.

D'autres pratiques contribuent à prolonger la durée d'utilisation du matériel ou à éviter son acquisition : **21 % des pratiquants déclarent avoir réparé ou fait réparer un équipement sportif et 14 % avoir eu recours à la location au cours des douze derniers mois. [21]**

Ces évolutions traduisent une diversification des comportements de consommation, dans laquelle le prix intervient aux côtés d'autres considérations, notamment la praticité, la fréquence d'utilisation et les préoccupations environnementales.

Elles ouvrent également de nouvelles perspectives pour les acteurs de la filière, à travers le développement de la seconde main, de la réparation, de la location et de modèles d'accès plus flexibles, qui seront approfondis dans la partie suivante.

[18] Müller, J., Jauneau-Cottet, P. et Lombardo, P. (2025), Baromètre national des pratiques sportives 2025, INJEP/CREDOC, rapport d'étude n° 2025/20

[19] Caille, J.-P. (2020), « Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été », France, portrait social, édition 2020, Insee.

[20] Eurostat, Dépenses moyennes des ménages en biens et services sportifs par quintile de revenu, jeu de données sprt_pcs_qnt, France, 2020, en standards de pouvoir d'achat (SPA), données estimées.

4

PERSPECTIVES ET LEVIERS D'ACTIONS : RÉDUIRE LE RESTE À CHARGE SANS FRAGILISER L'OFFRE SPORTIVE

1. LES AIDES PUBLIQUES ET TERRITORIALES : RÉDUIRE LE RESTE À CHARGE DES PRATIQUANTS

Les dispositifs d'aide financière constituent un premier levier pour réduire le coût de la pratique sportive, notamment pour les jeunes et les familles aux revenus modestes. Ils peuvent prendre la forme de réductions sur les inscriptions, de tarifications sociales ou d'aides complémentaires proposées par les collectivités territoriales.

EXEMPLE - LE PASS'SPORT

À l'échelle nationale, le **Pass'Sport** vise à faciliter l'inscription dans une structure sportive éligible. Après avoir été porté à **70 € en 2025**, son montant est fixé à **50 € pour la campagne 2026-2027**, avec la réintégration des enfants de 6 à 13 ans. Le dispositif s'adresse notamment aux jeunes de 6 à 17 ans appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 699 €, ainsi qu'à certains jeunes en situation de handicap et étudiants boursiers [21]. Une aide complémentaire destinée notamment à financer l'équipement sportif des enfants est également annoncée pour le premier trimestre 2027 [22].

Toutefois, **le montant de l'aide ne suffit pas à garantir son efficacité.** Les évaluations antérieures du Pass'Sport soulignent les difficultés liées au reste à charge et au recours au dispositif. Pour trois familles sur quatre, le reste à charge après déduction de l'aide dépassait 50 € [24]. Le taux de recours dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville atteignait 12,8 %, contre 18,3 % en moyenne [23]. Par ailleurs, selon une enquête auprès des familles bénéficiaires, **80 % d'entre elles déclarent qu'elles auraient inscrit leur enfant à une activité sportive même sans cette aide [24].** Ce résultat souligne la distinction entre le soutien financier apporté aux familles et la capacité du dispositif à susciter de nouvelles inscriptions.

[21] Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (2026), « Le dispositif Pass'Sport de retour pour la rentrée 2026 », communiqué du 29 août 2026 ; Pass'Sport 2026-2027, portail officiel
[22] Service-Public.fr (2026), Le pass Sport est étendu pour la saison 2026-2027, publié le 2 septembre 2026.
[23] Sénat (2023), Projet de loi de finances pour 2024 : Sport, jeunesse et vie associative, rapport de la commission des finances, section consacrée à l'évaluation du Pass'Sport.
[24] Cour des comptes (2025), Rapport public annuel 2025, livre II, développement consacré à la pratique sportive des jeunes, enquête INJEP auprès des familles bénéficiaires du Pass'Sport.

Plus récemment, l'augmentation de l'aide de 50 à 70 € en 2025 n'a pas entraîné d'amélioration mesurable du recours à périmètre comparable[1]. Ces résultats soulignent l'importance du ciblage, de l'information des publics et de l'adéquation entre le montant de l'aide et le coût réel de la pratique.

Les collectivités territoriales peuvent compléter ces dispositifs nationaux par des aides adaptées aux besoins locaux. À Montpellier, le **Coup de pouce jeunes**, mis en place en 2020, permet aux enfants de 6 à 16 ans de bénéficier d'une réduction de **50 € sur leur inscription sportive, portée à 75 € pour les familles monoparentales.** Cette aide municipale est cumulable avec le Pass'Sport, lorsque le bénéficiaire remplit les conditions d'éligibilité aux deux dispositifs.

> *Bon nombre de familles renonçaient à venir pratiquer en club parce que le coût des licences était trop important.*
>
> **Christophe Bourdin,** adjoint à la vie sportive et au développement du sport féminin de Montpellier

Lors de la Matinale, Christophe Bourdin, adjoint à la vie sportive et au développement du sport féminin de Montpellier, a indiqué que **plus de 15 000 jeunes avaient bénéficié de cette aide depuis sa création**, soit environ 3 000 bénéficiaires par an, pour un budget municipal d'environ 150 000 € annuels. Le dispositif répond notamment aux difficultés signalées par les associations sportives locales concernant le coût des licences pour certaines familles.

Au-delà du soutien financier direct, les politiques territoriales peuvent également agir sur les dépenses indirectes. À Montpellier, la gratuité des transports en commun et le développement d'équipements sportifs accessibles dans les parcs et jardins contribuent à faciliter l'accès à la pratique. La proximité des installations avec les réseaux de transport constitue ainsi un autre levier pour limiter les contraintes de déplacement.

Ces initiatives illustrent la complémentarité possible entre aides nationales et actions locales. Leur efficacité dépend toutefois de leur capacité à atteindre les publics concernés, à réduire effectivement le reste à charge et à favoriser une pratique régulière dans la durée.

[25] Sénat (2026), Projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025 : Sport, jeunesse et vie associative, rapport n° 736, section II.A, « Le Pass'Sport : un recentrage du dispositif discutable dans son ciblage ».

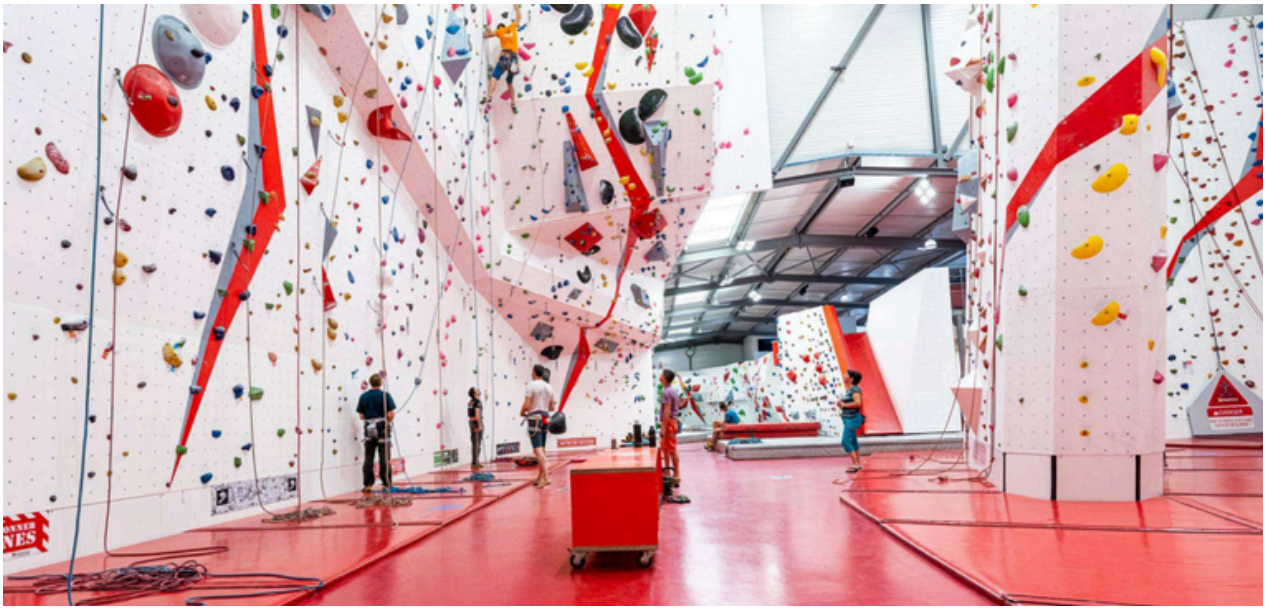
2. CLUBS ET FÉDÉRATIONS : CONTENIR LE COÛT SANS DÉGRADER L'OFFRE SPORTIVE

Les clubs et fédérations disposent de plusieurs leviers pour limiter le coût de la pratique sportive et favoriser l'accès du plus grand nombre. Leur mobilisation suppose toutefois de concilier accessibilité financière pour les pratiquants et équilibre économique des structures associatives.

Certains dispositifs permettent d'agir directement sur les dépenses des adhérents. Les réductions familiales, les fonds de solidarité ou les aides aux déplacements peuvent contribuer à diminuer le reste à charge des pratiquants. Le paiement fractionné facilite également l'inscription en répartissant la dépense sur plusieurs échéances, sans nécessairement réduire son montant total.

Le partage des équipements constitue un autre levier. Le prêt de matériel, sa mutualisation entre adhérents ou son utilisation collective permettent de limiter les achats individuels, notamment dans les disciplines nécessitant des équipements spécifiques. Ces solutions supposent néanmoins des moyens pour l'acquisition, l'entretien et la gestion du matériel.

La capacité des clubs à maintenir des cotisations accessibles dépend également de leurs **charges de fonctionnement.** L'encadrement, l'entretien des installations, les déplacements, l'énergie et les frais administratifs constituent autant de dépenses à financer. La maîtrise des tarifs ne peut donc reposer uniquement sur une réduction des recettes, au risque de fragiliser les structures et la qualité de l'encadrement proposé.



Lors de la Matinale, Christophe Bourdin a notamment souligné l'importance des relations entre les collectivités et les associations sportives. Au-delà des subventions, l'accès aux installations et aux créneaux de pratique représente une ressource essentielle pour les clubs. À Montpellier, où les demandes de créneaux dépassent les disponibilités, l'élu a notamment évoqué le potentiel de mutualisation des équipements sportifs des collèges et lycées, souvent sous-utilisés le week-end. Leur ouverture à d'autres utilisateurs pourrait contribuer à développer l'offre sportive sans nécessiter systématiquement la construction de nouvelles installations. Cette mutualisation reste toutefois complexe à mettre en œuvre, notamment en raison des difficultés de coordination entre collectivités.

> *Quand on est une association, on cherche deux choses d'une collectivité : avoir des créneaux dans des équipements sportifs et avoir une subvention.*
>
> **Christophe Bourdin,** adjoint à la vie sportive et au développement du sport féminin de Montpellier

Ces différents leviers montrent que la réduction du coût pour les pratiquants doit s'accompagner d'une réflexion sur le financement et l'organisation de l'offre sportive. **L'enjeu n'est pas seulement de diminuer le prix de l'inscription, mais de répartir les coûts entre les adhérents, les structures sportives et leurs partenaires, tout en préservant la qualité et la continuité de la pratique.**

3. DISTRIBUTION, FITNESS ET INNOVATION : ADAPTER LES MODÈLES ÉCONOMIQUES AUX CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

Au-delà des aides publiques et des initiatives associatives, les entreprises de la filière sportive développent des modèles économiques visant à rendre la pratique plus accessible. Ces démarches reposent sur plusieurs leviers : la maîtrise des prix, la diversification des offres, l'allongement de la durée de vie des équipements et le développement de nouveaux services.

Dans la distribution, l'accessibilité passe notamment par des engagements tarifaires et une offre adaptée à différents budgets. Lors de la Matinale, Gérard Leclerc, président-directeur général d'Intersport France et Belgique, a présenté la stratégie de l'enseigne, qui repose notamment sur une sélection de 200 produits de « premiers prix de performance », proposés à des tarifs accessibles. Cette politique implique un travail sur les marges du distributeur, mais également des négociations avec les fabricants, dont les stratégies de valorisation des produits et de l'innovation peuvent entrer en tension avec les objectifs de prix. Gérard Leclerc a également évoqué des engagements tarifaires sur une sélection de produits de grandes marques, avec des prix maintenus tout au long de l'année, indépendamment des périodes promotionnelles.

Ces initiatives interrogent également les leviers fiscaux susceptibles de favoriser l'accessibilité sportive. Lors de la Matinale, Virgile Caillet a proposé d'explorer une fiscalité incitative pour certains équipements ou services considérés comme essentiels à la pratique, en s'inspirant notamment des mécanismes appliqués aux produits de première nécessité.

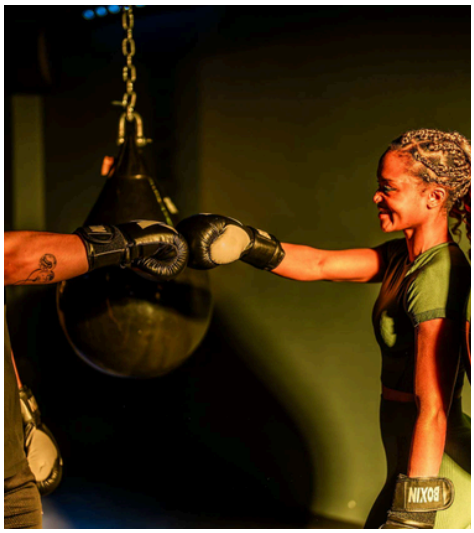
> *Pourquoi il n'existerait pas, sur des enjeux de santé publique, des produits ou une accessibilité de première nécessité à la pratique sportive, sur certains produits indispensables à la pratique ou lieux de pratique ?*
>
> **Virgile Caillet,** directeur général de l'UESC

Cette proposition pourrait s'accompagner d'engagements des professionnels pour contribuer au financement du sport sur prescription médicale. Elle constitue à ce stade une piste de réflexion, et non un dispositif existant ou une mesure arrêtée.

Face à l'évolution des comportements de consommation, les distributeurs peuvent également développer des services de seconde main, de reprise, de réparation ou de location. Ces offres permettent de diversifier les modalités d'accès aux équipements sportifs, tout en soulevant de nouveaux enjeux économiques et organisationnels pour les entreprises, notamment en matière de collecte, d'entretien et de remise en circulation des produits.

Dans le fitness, les modèles à prix accessible reposent sur une organisation rationalisée des services. Fabien Rouget, porte-parole France de Basic-Fit, a expliqué que l'automatisation de certaines fonctions permet à l'enseigne de proposer des abonnements à tarifs réduits, associés à un réseau étendu d'établissements. Le principe d'une tarification uniforme, indépendamment de la localisation des salles, participe également à cette stratégie d'accessibilité.

> *On a essayé d'automatiser tout ce qui pouvait l'être et aujourd'hui, ça nous permet de proposer des abonnements à des tarifs très bas sans renier sur la qualité.*
>
> **Fabien Rouget,** porte-parole France de Basic-Fit



Au-delà du prix, Basic-Fit cherche également à faciliter l'entrée dans la pratique et à encourager sa régularité. Fabien Rouget a notamment évoqué la possibilité, proposée dans certaines formules, de venir s'entraîner accompagné. Cette approche vise à lever certains freins à la fréquentation des salles, notamment pour les personnes qui n'oseraient pas s'y rendre seules. L'enseigne développe également des coopérations avec les associations et les collectivités, afin de s'inscrire dans une démarche plus large de développement de la pratique sportive.

L'innovation technologique ouvre enfin de nouvelles possibilités pour adapter le coût de la pratique. Les entreprises de la SporTech développent des solutions intervenant sur différentes composantes du budget sportif : financement des inscriptions, réservation d'équipements, accès à des services numériques ou achat de matériel d'occasion.

Cette évolution s'accompagne d'une transformation des modalités d'accès au sport. Lors de la Matinale, Camille Amar, coprésidente de la SporTech, a notamment souligné le passage d'une offre traditionnellement organisée autour des structures sportives à des services davantage adaptés aux besoins individuels.

Plusieurs modèles illustrent cette diversité. Les dispositifs de cashback et de financement par des tiers peuvent contribuer au financement des licences ou des équipements. Les plateformes de seconde main spécialisées facilitent l'accès à des articles sportifs d'occasion. D'autres services permettent d'adapter la réservation et la tarification des installations aux créneaux disponibles, tandis que les applications de coaching numérique proposent des formes d'accompagnement à distance.

> *Avant, la pratique était vraiment basée sur les structures. Aujourd'hui, elle est vraiment basée sur les besoins.*
>
> **Camille Amar,** coprésidente de la SporTech

Lors de la Matinale, Camille Amar, coprésidente de la SporTech, a notamment évoqué le développement de solutions permettant de pratiquer à domicile, à travers des plateformes immersives et des applications de coaching.

> *On a des startups qui vont permettre de pratiquer carrément chez soi du sport. Alors là, pour le coup, on réduit les coûts. Alors, il y a quand même quelques coûts d'équipement, quelques coûts de plateforme.*
>
> **Camille Amar,** coprésidente de la SporTech

Ces solutions illustrent la possibilité de limiter certaines dépenses, notamment de déplacement, sans supprimer nécessairement les coûts liés à l'équipement ou à l'accès aux services numériques.

FOCUS – KOBI : FINANCER LA PRATIQUE SPORTIVE GRÂCE AUX DÉPENSES DU QUOTIDIEN

L'innovation peut également contribuer à réduire le coût de la pratique sportive en mobilisant de nouvelles sources de financement.
L'application Kobi propose un système de cagnotte sportive alimentée notamment par le cashback généré lors d'achats auprès d'enseignes partenaires. Les sommes accumulées peuvent contribuer au financement de licences sportives, d'abonnements ou d'équipements[1].
La solution permet également aux entreprises de participer au financement des activités sportives de leurs salariés en leur attribuant un budget dédié, utilisable pour différentes pratiques et dépenses sportives.
Ce modèle illustre une approche complémentaire aux aides publiques : mobiliser les achats du quotidien et la contribution des employeurs pour alléger le coût directement supporté par les pratiquants. Les économies réalisées restent toutefois variables selon les achats effectués, les offres partenaires et les éventuelles contributions de l'employeur.

Ces différents modèles montrent que l'accessibilité financière ne repose pas uniquement sur une diminution des prix affichés. Elle peut également passer par une meilleure utilisation des équipements, une adaptation des offres aux usages et une diversification des modalités de financement. Les économies effectivement réalisées dépendent toutefois des besoins, de la fréquence de pratique et des conditions proposées par chaque service.

4. RÉDUIRE LE PRIX D'ACCÈS NE SUFFIT PAS TOUJOURS À GARANTIR L'ACCÈS À LA PRATIQUE

Si les aides financières et les offres à prix réduit contribuent à rendre le sport plus accessible, le prix **ne constitue pas le seul obstacle à la pratique.** La proximité des installations, les possibilités de déplacement, les horaires et l'adaptation des équipements aux différents publics conditionnent également l'accès effectif aux activités sportives.



[26] Kobi, L'application qui finance ton sport et Financement du sport en entreprise, site officiel

56%

des parents d'enfants de 5 à 15 ans citent les horaires et les déplacements parmi les contraintes rencontrées dans le choix d'une activité sportive pour leur enfant en 2026 [27]

27%

évoquent le manque d'offre à proximité [27]

Ces difficultés peuvent limiter l'accès à une activité, même lorsque son coût d'inscription reste modéré.

Au-delà des aides financières, l'amélioration de l'accessibilité sportive passe également par une meilleure articulation entre les équipements, les réseaux de transport et les besoins des pratiquants. Le développement d'espaces en accès libre, l'adaptation des horaires ou encore la proximité des installations constituent autant de leviers complémentaires aux dispositifs de réduction du coût d'inscription.

Toutefois, **le développement de l'offre sportive représente également un coût pour les collectivités.** L'entretien, la rénovation et l'extension des équipements nécessitent des investissements importants, dans un contexte de demande croissante. L'optimisation de l'utilisation des installations existantes, notamment par le partage des créneaux entre différents acteurs, constitue ainsi un enjeu complémentaire à la création de nouveaux espaces.

Au-delà du seul prix d'accès, rendre le sport accessible suppose donc d'agir simultanément sur les conditions financières, matérielles et territoriales de la pratique. Le développement de partenariats entre collectivités, associations et entreprises constitue à ce titre un levier important. La mutualisation des équipements, le partage des créneaux, les offres complémentaires ou encore le financement conjoint de certains dispositifs peuvent contribuer à élargir l'accès au sport, tout en répartissant les coûts entre les acteurs concernés.

[27] IPSOS BVA (2026), Enquête sur la pratique sportive des enfants, réalisée pour la Fédération française des clubs omnisports (FFCO) et Kinder Joy of Moving, du 24 au 30 avril 2026

5

CONCLUSION - SIX PISTES POUR RENDRE LA PRATIQUE SPORTIVE PLUS ACCESSIBLE

La Matinale de l'UESC a mis en évidence un enjeu partagé : réduire le coût supporté par les pratiquants sans fragiliser l'équilibre économique des structures sportives. Les échanges permettent de dégager six pistes d'action concrètes pour les acteurs de la filière.

1

Mieux cibler et articuler les aides financières
Simplifier l'accès aux dispositifs existants, renforcer l'information des bénéficiaires et favoriser la complémentarité entre les aides nationales et locales, afin de réduire effectivement le reste à charge des familles.

2

Mutualiser davantage les équipements sportifs
Faciliter l'ouverture des installations scolaires en dehors des heures d'enseignement, améliorer le partage des créneaux et renforcer la coordination entre collectivités et associations pour optimiser l'utilisation des équipements existants.

3

Développer les partenariats public-privé
Mettre en place des coopérations concrètes entre collectivités, associations sportives et entreprises : négociation de créneaux dans les installations privées pour les scolaires ou les associations, ouverture des équipements publics sous-utilisés, offres d'accès adaptées à certains publics ou cofinancement d'activités et de matériel. Ces partenariats pourraient permettre d'élargir les possibilités de pratique en mobilisant les ressources existantes et en partageant les coûts.

4

Diversifier les modalités d'accès à la pratique
Développer les offres adaptées aux usages, le paiement à la séance, les abonnements modulables, le prêt de matériel, la seconde main et la location pour permettre aux pratiquants d'ajuster leurs dépenses à leurs besoins.

5

Explorer une fiscalité incitative pour le sport
Étudier la proposition évoquée par Virgile Caillet d'une fiscalité adaptée à certains équipements ou services essentiels à la pratique sportive, en contrepartie d'engagements des professionnels, notamment pour contribuer au financement du sport sur prescription médicale.

6

Accompagner le développement des innovations
Favoriser les partenariats entre startups, acteurs traditionnels du sport et financeurs publics ou privés pour permettre aux solutions innovantes de changer d'échelle. Comme l'a souligné Camille Amar lors de la Matinale, l'enjeu est de faire évoluer les modèles de pratique grâce à la coopération entre les acteurs, plutôt que d'opposer innovation et mouvement sportif traditionnel.

L'enjeu pour demain : transformer les initiatives et les réflexions de la filière en actions concrètes, grâce à des coopérations entre acteurs publics, associatifs et privés, pour réduire durablement le coût de la pratique sportive sans fragiliser ceux qui la rendent possible.

BIBLIOGRAPHIE

- Müller, J., Jauneau-Cottet, P. et Lombardo, P. (2025), Baromètre national des pratiques sportives 2025, INJEP/CREDOC, rapport d'étude n° 2025/20.
- Insee (2026), Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages, données annuelles de 1960 à 2025, comptes nationaux annuels, base 2020, publié le 29 mai 2026
- INJEP-MEDES, Poids économique du sport en 2023, rubrique « Dépenses sportives des ménages »
- FFEPGV × Ipsos, 14e Baromètre Sport-Santé, enquête de décembre 2024, résultats publiés le 4 février 2025.
- Ipsos BVA (2026), Enquête sur la pratique sportive des enfants, réalisée pour la Fédération française des clubs omnisports (FFCO) et Kinder Joy of Moving, du 24 au 30 avril 2026.
- Lombardo, P. (2025), Poids économique du sport en 2023, INJEP, Fiches repères n° 2025/06, novembre 2025.
- Eurostat, Dépenses moyennes de consommation des ménages privés en biens et services sportifs par fonction de consommation COICOP, jeu de données sprt_pcs_hbs, France, 2010, 2015 et 2020, en standards de pouvoir d'achat (SPA)
- RunMotion Coach (2025), Baromètre du Running 2025, 5e édition
- L'Équipe (8 octobre 2026), « Faut-il être riche pour faire du trail ? »
- OpinionWay pour Intersport (2026), étude sur le pouvoir d'achat et l'accessibilité financière de la pratique sportive, résultats présentés le 31 août 2026, publication de Gérard Leclerc.
- Caille, J.-P. (2020), « Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été », France, portrait social, édition 2020, Insee.
- Eurostat, Dépenses moyennes des ménages en biens et services sportifs par quintile de revenu, jeu de données sprt_pcs_qnt, France, 2020, en standards de pouvoir d'achat (SPA), données estimées.
- Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (2026), « Le dispositif Pass'Sport de retour pour la rentrée 2026 », communiqué du 29 août 2026 ; Pass'Sport 2026-2027, portail officiel
- Service-Public.fr (2026), Le pass Sport est étendu pour la saison 2026-2027, publié le 2 septembre 2026.
- Sénat (2023), Projet de loi de finances pour 2024 : Sport, jeunesse et vie associative, rapport de la commission des finances, section consacrée à l'évaluation du Pass'Sport.
- Cour des comptes (2025), Rapport public annuel 2025, livre II, développement consacré à la pratique sportive des jeunes, enquête INJEP auprès des familles bénéficiaires du Pass'Sport.
- Sénat (2026), Projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025 : Sport, jeunesse et vie associative, rapport n° 736, section II.A, « Le Pass'Sport : un recentrage du dispositif discutable dans son ciblage ».
- Kobi, L'application qui finance ton sport et Financement du sport en entreprise, site officiel

LES LIVRETS DE L'UNION DES ENTREPRISES SPORT & CYCLE

Ce livret restitue et complète les échanges des matinales, organisées par l'Union des Entreprises Sport & Cycle.

Livret n°7 - Le coût de la pratique sportive

https://www.unionsportcycle.com/accueil

UNION des ENTREPRISES SPORT & CYCLE
UNION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT, DES LOISIRS, DU CYCLE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

AG2R LA MONDIALE